



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 10 janvier 2017

Le mardi 10 janvier 2017, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » (CCMVR) s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 4 janvier 2017 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

Début de la réunion à 18h40

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : 44 (En exercice : 45) Votants : 44

Commune de Bas en Basset :

Monsieur Gilles DAVID

Monsieur René BEAU

Monsieur Bernard CHAPUIS

Madame Yvette RUARD

Monsieur Jacques FAURE

Madame Dominique DUPUY ayant donné pouvoir à Jacques FAURE – présente à partir de 20h10

Madame Christine FOURNIER -CHOLLET

Commune de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL

Madame Jeanine GESSEN

Monsieur Jean-Pierre MONCHER

Madame Bernadette TENA-CLAVIER

Commune de Boisset :

Monsieur André PONCET

Commune de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Monsieur Eric PETIT

Commune des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET

Madame Karen JAY

Commune de Malvalette :

Monsieur Jean Philippe MONTAGNON

Commune de Monistrol sur Loire :

Monsieur Jean-Paul LYONNET
Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE
Monsieur Florian CHAPUIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle MICHEL-DELEAGE
Madame Françoise DUMOND
Monsieur Luc JAMON
Monsieur Mathieu FREYSSENET ayant donné pouvoir à Monsieur Luc JAMON
Madame Béatrice LAURENT-BARDON
Madame Christine PETIOT
Monsieur Robert VALOUR

Commune de Saint André de Chalencon :

Monsieur Xavier DELPY

Commune de Saint-Pal de Chalencon :

Monsieur Pierre BRUN
Madame Christiane BUHNEMANN

Commune de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD
Madame Maryvonne MASSARDIER
Monsieur Patrice MOUNIER

Commune de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Ghislaine BERGER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier ROUCOUSE
Monsieur Yves BRAYE
Madame Isabelle GAMEIRO
Monsieur Antoine GERPHAGNON
Madame Valérie GIRAUD
Monsieur David MONTAGNE
Monsieur Didier ROUCOUSE

Commune de Solignac sous Roche :

Monsieur Grégory CHARREYRE

Commune de Tiranges :

Monsieur Christian COLLANGE

Commune de Valprivas :

Monsieur Jean-Claude THIOLIERE

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS : Madame Annie VEROT-MANGIARACINA

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Pascal ROMEAS,
Monsieur Jacques CHAVANOL,

M. Louis SIMONNET, Président, installe M. Alain Boniface suite à la démission de Mme Christiane BUHNEMANN et M Jean-Claude Thiolière suite à la démission de M. René PASCAL.

Le Président procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent. Aucune remarque n'est faite.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Valérie GIRAUD.

Administration générale

1- Délégation donnée au Président en application de l'article L5211-10 du CGCT

M. Louis Simonnet fait le résumé des délégations qui peuvent être accordées au Président il propose de présenter les grands « chapitres ».

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité.

2- Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens.

Les communautés de communes Les Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon avaient passé des conventions d'objectifs et de moyens avec des associations du territoire en charge d'un service relevant d'une compétence communautaire (enfance jeunesse, musiques et danses, économie, tourisme...).

Au 1^{er} janvier 2017, c'est la nouvelle entité issue de la fusion qui reprend juridiquement les contrats existants.

Des questions sur la signification des acronymes suivants sont posées :

- CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit de Haute-Loire,
- ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)

Le Conseil autorise à l'unanimité le Président pour signer les avenants modificatifs des conventions d'objectifs et de moyens avec les diverses associations subventionnées par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron.

3- Création Conférence des Maires

Il est proposé la mise en place de cette instance de gouvernance, de concertation se réunissant au moins une fois par quadrimestre. Elle permet de recueillir les avis des communes membres sur les affaires communautaires. Les séances ne sont pas publiques.

Il n'est formulé aucune observations. Le Président informe l'assemblée que la première Conférence des Maires se tiendra le 4 avril 2016.

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité.

4- Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Les élus communautaires acceptent que le Président et les vice-Présidents bénéficient d'une indemnité de fonctions calculée en application de l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci sont calculées par strate de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants et s'élèvent, à la date du 1er janvier 2017 à :

- 2 581.39 € brut mensuel pour le Président,
- 945.74 € brut mensuel pour les Vice-Présidents

Il convient de préciser que ces indemnités sont payables mensuellement, qu'elles seront revalorisées automatiquement en fonction des majorations du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Elles seront versées à leur bénéficiaire dans la limite du montant total de rémunération et d'indemnités de fonctions prévu par la législation, sur présentation par chaque élu d'une attestation sur l'honneur indiquant sa situation personnelle au regard des dispositions législatives.

Ces indemnités peuvent être versées à compter du jour de l'installation du Conseil Communautaire, soit au 3 janvier 2017.

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité.

5- Indemnité versée au comptable public

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder au comptable public, à partir du 1^{er} janvier 2017, date de création de la nouvelle communauté de communes « Marches du Velay – Rochebaron » et jusqu'à la fin de mandat du Conseil Communautaire, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel en cours, soit 100 %.

6- Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Une proposition de composition est faite.

Alain Boniface souhaite faire partie de cette commission, il se substitue à M. Jean Paul Montagnon, initialement proposé.

Président de droit : Louis Simonnet	Vice Président : Luc Jamon
Titulaires	Suppléants
Patrick RIFFARD	Karen JAY
François BERGER	Jean Paul LYONNET
Dominique FREYSSENET	Didier ROUCOUSE
Bernard CHAPUIS	Alain BONIFACE
André PONCET	Christian COLLANGE

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité.

7- Création des commissions thématiques

Il est proposé que chaque commune soit représentée dans chacune des neuf commissions créées et énumérées ci-dessous :

→ commission « **Communication** » :

Président : **Monsieur Louis SIMONNET**

→ commission « **Finances-mutualisation-politiques contractuelles-prospective** » :

Vice-Président : **Monsieur Luc JAMON**

→ commission « **Eau-assainissement-gemapi** » :

Vice-Président : **Monsieur Bernard CHAPUIS**

→ commission « **Tourisme** » :

Vice-Président : **Monsieur André PONCET**

→ commission « **Culture- musique - danse** » :

Vice-Président : **Monsieur Dominique FREYSSENET**

→ commission « **Développement économique** » :

Vice-Président : **Monsieur Jean PRORIOL**

→ commission « **Enfance-jeunesse** » :

Vice-Président : **Monsieur Xavier DELPY**

→ commission « **Développement durable (déchets, om...)** » :

Vice-Président : **Monsieur François BERGER**

→ commission « **Social (logement-gens du voyage-mobilité, insertion)** » :

Vice-Président : **Monsieur Patrick RIFFARD**

Au niveau de la représentation le Président propose que les commissions soient constituées comme suit : les communes de Bas en Basset, Monistrol sur Loire et Sainte Sigolène disposeront de 3 sièges par commission et que Beauzac, Boisset, La Chapelle d'Aurec, Les Villettes, Malvalette, Solignac

sous Roche, Saint André de Chalencon, Saint Pal de Chalencon, Saint Pal de Mons, Tiranges et Valprivas disposeront de 1 siège (1 titulaire et 1 suppléant) ; sans compter les vice-présidents intéressés par leur délégation.

La question suivante est posée par M. Jean Pierre Moncher : un suppléant peut-il assister à la réunion de sa commission si son titulaire est là ?

M. François Berger suggère que les suppléants puissent aussi remplacer des titulaires d'une autre commune.

M. Luc Jamon précise qu'il est pour l'instant préférable de voir le fonctionnement des commissions (participation faible ou forte lors des réunions) pour répondre à ces questions.

Mme Jeannine Gessen fait une proposition : les communes intermédiaires en terme de population (comme Beauzac – St Pal de Mons) pourraient-elles avoir 2 membres les représentant aux commissions pour ainsi établir des paliers de représentation ?

M. Luc Jamon rappelle pourquoi Bas en Basset, Monistrol sur Loire, Ste Sigolène avaient 3 sièges par commission, et les autres commune 1. Cette règle avait été établie lors des commissions mixtes CCMV-CCRC.

Pour revenir à la proposition de Mme GESSEN, il est admis que cela ne représentera que 2 personnes de plus par commission, soit 22 membres. Ainsi, les suppléants qui étaient proposés pour les communes de Beauzac et St Pal de Mons deviennent titulaires.

Xavier Delpy : se veut rassurant en disant que les autres communes qui ont un représentant dans chaque commission ne souhaitent pas de place supplémentaire.

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité :

→ les communes de :

- Bas en Basset, Monistrol sur Loire et Sainte Sigolène disposeront de 3 sièges par commission,
- Beauzac et St Pal de Mons disposeront de 2 sièges par commission,
- Boisset, La Chapelle d'Aurec, Les Villettes, Malvalette, Solignac sous Roche, Saint André de Chalencon, Saint Pal de Chalencon, Tiranges et Valprivas disposeront de 1 siège (1 titulaire et 1 suppléant).

Liste en annexe.

8-Election des membres siégeant dans les organismes extérieurs :

M. Louis SIMONNET fait des propositions de noms concernant les représentants de la CCMVR aux organismes suivants extérieurs. Liste en annexe.

Délibération prise à l'unanimité.

Economie

9- ZA de Montusclat :

Intervention de M. Jean Proriol qui reprend en détail le rapport à la séance publique.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'achat d'une parcelle de terrain de 1 493 m² au prix de 4 500 € ht à la commune de Pont Salomon.

10- Convention de participation à la réfection et à l'entretien du bassin d'orage des Portes du Velay.

Des précisions sont apportées sur ce dossier par M. Jean Proriol, qui présente la convention jointe au rapport à la séance.

La répartition des frais est la suivante : 30 % pour la CCMVR et 70 % pour CCLS pour les travaux de réfection et l'entretien.

Après vote à main levée, délibération prise à l'unanimité.

11- Délégation au Bureau pour l’instruction des dossiers Fond d’Intervention Local (FIL)

Intervention de M. Jean Proriol : il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération sur ce sujet au nom de la nouvelle collectivité. Il relit le rapport en listant les bénéficiaires, les dépenses éligibles et inéligibles.

M. Luc Jamon et M. Bernard CHAPUIS rappellent que le FIL est un fond créé pour cofinancer un projet éligible notamment au LEADER : un effet levier peut être créé : 1 € de FIL pourrait lever 4 € de LEADER.

M. Alain Boniface soulève le fait que les SCI ne sont selon lui pas éligibles. Il lui est apporté le complément d’info : une SCI qui a une activité est éligible.

M. Jean Paul Lyonnet fait remarquer le manque de communication sur la mise en place du FIL (aucun projet sur ex-CCMV et 2 projets sur ex-CCRC recensés jusqu’à présent).

Le Conseil Communautaire se prononce à l’unanimité sur les conditions d’attribution aux bénéficiaires du FIL et donne délégation au Bureau pour assurer l’instruction des dossiers relatifs à cette question.

Tourisme

12- Demande de subvention pour le projet des étangs de Bas en Basset

M. Xavier Delpy intervient et projette une carte du site des étangs de Bas en Basset. Ce site a connu beaucoup de projets « avortés », aujourd’hui un projet de valorisation est en cours.

Cet espace de 200 hectares (dont une réserve de 80 hectares peuplés de 170 espèces recensées - biotope remarquable) est fréquenté par :

- 1800 pêcheurs,
- Touristes – promeneurs.

1^{ère} Partie : « square » : destinée pour la balade en famille réalisée sous la forme d’un aménagement simple résumé en un apport de confort sur de l’existant.

2^{ème} espace aménagé : un plan de gestion est actuellement mené par le bureau d’études Latitude, objectif étant toujours de faire des choses simples pour profiter de ce lieu.

Le CPIE du Velay (Centre Permanent d’initiatives pour l’environnement) intervient aussi dans ce projet : sa mission est d’établir une bibliothèque numérique.

Le plan de financement est présenté par André PONCET. Une subvention DETR 2017 va être demandée sur ce dossier.

Vote à l’unanimité : approbation du plan de financement (à hauteur de 500 567 € TTC) et autorisation donnée au Président ou à son représentant pour faire les demandes de subventions auprès de la Région, auprès de l’Etat et auprès de tout autre partenaire (DETR 2017, Contrat Ambition Région, LEADER...).

Enfance Jeunesse

→ Intervention de M. Dominique FREYSSENET sur les dossiers suivants :

13- Détermination tarifs accueil de loisirs adolescents ZADO

ZADO est le seul accueil de loisirs en régie directe sur le territoire, il convient donc de fixer la participation de la CCMVR pour des activités journalières ou séjours.

Vote à l’unanimité

(Arrivée de Mme Dominique Dupuy, conseillère communautaire jusqu’alors représentée par Jacques Faure)

14- Conventionnement ANCV – autorisation à donner Monsieur le Président pour signer la convention

Il est rappelé le principe de ce mode de paiement : le Chèque-Vacances a été créé pour permettre au plus grand nombre, particulièrement les familles qui disposent des revenus les plus modestes, d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Afin de pouvoir accepter ce moyen de paiement, la Communauté de Communes doit signer une convention d'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances qui assure la gestion de ce moyen de paiement.

C'est un titre de paiement proposé ou attribué aux salariés par les employeurs, les organismes sociaux, les entreprises ou les collectivités ; le salarié n'en paye qu'une partie.

Certains organismes (communes, CAF, associations) en accordent également à leurs administrés.

Le Centre de Loisirs Adolescents ZADO de Sainte Sigolène, géré directement par la Communauté de Communes reçoit régulièrement des demandes de la part des familles pour le règlement des activités proposées en Chèques Vacances. Il en est de même pour les prestations des Villages Vacances « Le domaine de Chalencon » et « Les gîtes du Val ».

Etant donné que le N° SIRET de la Communauté de Communes à changer au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

Le conventionnement avec l'ANCV est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Finances

→ Intervention de M. Luc Jamon sur les sujets suivants :

15- Attributions de compensation provisoires 2017

Il est rappelé le principe d'attribution de compensation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le montant des attributions de compensation provisoires, au titre de l'exercice 2017 comme suit :

Communes	AC 2016	AC 2017 Provisoires	AC 2017 MOIS
Bas en Basset	284 814,10 €	284 814,10 €	23 734,51 €
Beauzac	626 842,00 €	626 842,00 €	52 236,83 €
Boisset	16 502,00 €	16 502,00 €	1 375,17 €
La Chapelle d'Aurec	243 267,00 €	243 267,00 €	20 272,25 €
Les Villettes	295 221,00 €	295 221,00 €	24 601,75 €
Malvalette	258,40 €	258,40 €	21,53 €
Monistrol sur Loire	1 578 133,80 €	1 578 133,80 €	131 511,15 €
Solignac sous Roche	2 306,10 €	2 306,10 €	192,18 €
St André de Chalencon	5 540,75 €	5 540,75 €	461,73 €
St Pal de Chalencon	150 034,68 €	150 034,68 €	12 502,89 €
St Pal de Mons	776 563,00 €	776 563,00 €	64 713,58 €
Ste Sigolène	2 673 935,00 €	2 673 935,00 €	222 827,92 €
Tiranges	65 760,87 €	65 760,87 €	5 480,07 €
Valprivas	12 672,32 €	12 672,32 €	1 056,03 €
TOTAL	6 731 334,22 €	6 731 334,22 €	560 944,52 €

M. Luc Jamon précise que courant 2017, la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) va se réunir pour éventuellement modifier les attributions de compensation selon les décisions prises. Des régularisations auront lieu si nécessaire.

16- Orientations et crédits ouverts au titre de la formation des élus

Il est rappelé que le droit à la formation est un droit individuel propre à chaque élu.

Les orientations en matière de formation pourraient être les suivantes, dans la limite des crédits annuellement inscrits, à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le

Ministère de l'Intérieur et en privilégiant les orientations suivantes :

- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, rôle de l'élu dans l'action publique, gestion des conflits...);
- les fondamentaux de gestion des politiques locales (finances publiques, démocratie locale, intercommunalité...);
- les formations en lien avec les délégations;
- Le montant des dépenses de formation est déterminé chaque année au regard du recensement des besoins réalisé durant la période de préparation budgétaire.
- Un crédit de 5 000 € sera inscrit au budget principal 2017.
- La formation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Président.
- Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées sera annexé au compte administratif.

Le Conseil communautaire se prononce favorablement et à l'unanimité, sur les orientations présentées ci-dessus.

17- Avances sur subventions

Il est expliqué à l'assemblée que certains organismes, dont les recettes proviennent essentiellement des subventions de fonctionnement de la communauté de communes, se trouvent en difficulté en début d'année pour régler leurs dépenses courantes et notamment les salaires de leur personnel, avant que le budget primitif ne soit voté et que les subventions qui leur sont destinées leur soient effectivement versées.

Afin de pallier cette situation, il est proposé de verser à compter du mois de janvier 2017 les avances sur subventions 2017.

M. Alain Boniface fait remarquer que pour l'OT Rochebaron à Chalencon il est prévue une avance 5 600 €, cette somme est insuffisante pour faire face aux dépenses de l'association au cours du 1^{er} trimestre 2017 et ne représente que 16 % de l'attribution 2016.

L'avance de subvention pour ladite association sera portée à 8 525 € (25 % soit 3 mois).

Ainsi les avances se répartissent comme suit :

Organisme	Subvention 2016	Avance sur subvention 2017
65-Subventions		
Office du Tourisme de Rochebaron à Chalencon	34 100 €	8 525 €
Office du tourisme des Marches du Velay	160 000 €	40 000 €
EIMD	316 587 €	79 146 €
Familles Rurales Saint Pal de Mons	62 000 €	15 500 €
Crèche Toboggan	188 200 €	47 000 €
COS	11 000 €	6 000 €
Oxygène	109 490 €	27 372 €
ALSH Arc en jeu - AFR de Bas en B.	17 000 €	5 660 €
RAM La Farandole - AFR de Bas en B.	21 682 €	7 000 €
Au Fil de l'Eau	10 000 €	2 500 €

Décision approuvée à l'unanimité.

18- Taxe d'habitation et politique d'abattement pour charges de familles

Sont présentées au Conseil les dispositions de l'article 1411 II. 1. du code général des impôts lui permettant d'harmoniser les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille qui sont fixés, par la loi, à un minimum de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacune des personnes à charge suivantes.

Ces abattements ne concernent que l'habitation principale.

Les taux minimum fixés par la loi pour l'abattement pour charges de famille à :

- 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge

- 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{EME} personne à charge

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de l'abattement pour charges de familles selon les taux minimum fixés par la loi.

19- Institution et perception de la TEOM

Une projection d'un document est faite afin que tous les conseillers disposent du même niveau d'information sur ce sujet.

L'exercice de la compétence des ordures ménagères devient obligatoire pour la CCMVR à compter du 01/01/17.

Avant le 1^{er} janvier :

- trois modes de collecte sont en place : régie directe, délégation à un syndicat ou collecte par un privé,
- deux modes de financement :
 - TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : émise par les services fiscaux – TF)
 - REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : montant fixe par foyer, différents critères entrent en compte, émise par les syndicats.

Le changement en cours :

Il est nécessaire d'unifier le financement après une fusion : le passage à la TEOM est donc proposé car la REOM induit une obligation pour la collectivité d'émettre les factures (nécessité d'avoir du personnel dédié et un logiciel = coût).

Sans préjuger du taux de TEOM qui sera voté en mars 2017, l'instauration de la TEOM ne devrait pas augmenter le coût global du service ordures ménagères pour les communes qui étaient à la REOM (Boisset, St André de Chalencon, St Pal de Chalencon, Solignac sous Roche et Tiranges.)

La répartition de cette charge entre les contribuables sera différente en raison des modalités de calcul de la TEOM.

M. Alain Boniface objectait une analyse différente des données chiffrées présentées par M. Luc Jamon, s'en est suivi un débat.

Intervention de Bernard Chapuis : il revient sur l'historique de la mise en place TEOM/REOM dans les discussions d'avant fusion. Il revient sur la présentation de M. Luc Jamon qui est une prospective objective de la mise en place de la TEOM.

La question est mise au vote à main levée :

Pour : 41 contre : 3 (M. Alain Boniface – M. Pierre Brun – M. Christian Collange) Abstention : 0

L'institution et la perception de la TEOM en 2017 est approuvée à la majorité.

20- Durées Amortissement fonds de concours – subventions d'équipement.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics (fonds de concours) :

- 30 ans lorsqu'elles financent des bâtiments ou des installations.
- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études.

Le Conseil accepte ces durées d'amortissement.

Ressources humaines

21- Création des effectifs repris – tableau des effectifs

Le Président rappelle que suite à la fusion, il convient d'acter la création des emplois repris et donc de créer les emplois au tableau des effectifs ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2017. L'effectif est actuellement de 45 agents.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.

22- Mise en place RIFSEEP

Conformément à la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, il y a lieu d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire pour les grades concernés.

Ce nouveau régime indemnitaire applicable pour les grades cités ci-dessous tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le projet de rapport a été présenté en Commission Technique Paritaire du 25 octobre 2016 et a obtenu un avis favorable à l'unanimité.

Il est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire
- Le complément indemnitaire annuel « facultatif » (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E) pourra se cumuler avec l'IFTS, l'IAT et l'IEMP.

Les bénéficiaires :

Il est proposé d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- attachés territoriaux ;
- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- éducateurs territoriaux des APS ;
- animateurs territoriaux ;
- adjoints d'animation territoriaux.

Des décrets concernant les grades des filières technique et culturelle sont prochainement attendus. A ce moment-là, le RIFSEEP sera étendu à ces filières en lieu et place des primes antérieures.

Périodicité de versement de l'I.F.S.E. : Elle sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Clause de revalorisation : Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant attribué en 2017 sera effectué à enveloppe budgétaire constante.

Vote à l'unanimité

23- Régime indemnitaire des filières technique et culturelle

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, approuvent l'attribution du régime indemnitaire (maintien des primes existantes à enveloppe budgétaire constante) dans l'attente des décrets d'application RIFSEEP qui remplace progressivement les différentes primes existantes concernant les grades des filières technique et culturelle.

24- IHTS

Une présentation est faite par le Président. L'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) est acceptée à l'unanimité.

25- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Président rappelle le champ d'action du CNAS. La collectivité verse une cotisation fixée annuellement, par agent et retraité (ex : en 2016 : 208.55 €/agent actif et d'un montant de 136.01 €/retraité).

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel de la Communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron » à compter du 1^{er} janvier 2017.

26- Chèques déjeuners au bénéfice des agents de la CCMVR

Le personnel de la communauté de communes « Les Marches du Velay » bénéficiait de l'octroi de chèques déjeuner à raison de 110 chèques déjeuner par an d'une valeur faciale de 8 € pour un montant total de 880 €/agent (pour un agent à temps complet) dont 50 % à la charge de l'employeur, 50 % à la charge de l'agent.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le principe d'attribution de chèques déjeuners au personnel communautaire sur les bases suivantes : 9 tickets par mois et 11 le 12^e mois, d'une valeur faciale de 8 €.

27- Attribution bon d'achat au personnel de la CCMVR lors d'une remise de médaille d'honneur communale ou d'un départ à la retraite.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Développement durable - Déchets

➔ Intervention de M. François BERGER pour les deux dernières questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance :

28- Retrait du SYMPTTOM pour les compétences facultatives

Après une présentation de ce point, M. Jean Paul Lyonnet souhaite une précision sur « les bacs spécifiques » : parle-t-on uniquement des colonnes enterrées ou colonnes papier + point d'apport volontaire (compétence obligatoire du SYMPTTOM) ?

Le rapport à la séance publique concernant cette décision peut porter à confusion, la question n'étant pas éclaircie ce jour, elle sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

29- Convention avec le SYMPTTOM

Depuis le 01/01/2017 le SYMPTTOM met à disposition de la Communauté de Communes des « Marches du Velay-Rochebaron », le service de collecte des ordures ménagères de Bas en Basset et Valprivas, jusqu'à son transfert à la CCMVR.

En attendant, le SYMPTTOM assure le paiement des salaires et toutes charges afférentes et assure le paiement de l'emprunt en cours.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la signature d'une convention avec le SYMPTTOM pour une durée d'un an maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.



Monistrol sur Loire,
Le 25 janvier 2017

Le Président,
Louis SIMONNET

La Secrétaire de séance,
Valérie GIRAUD

Conseil communautaire du 10 janvier 2017
Formation de commissions thématiques communautaires de la CC
« Marches du Velay-Rochebaron »

➔ commission « **Communication** » :
Président : **Monsieur Louis SIMONNET**

Commune	Titulaires	
Bas en Basset	Gilles DAVID	Franck BARDEL
	Murielle SOUCHON	
Monistrol sur Loire	Elisabeth MAITRE	Mathieu FREYSSENET
	Françoise DUMOND	
Sainte Sigolène	Antoine GERPHAGNON	Henri BARDEL
	Laurent DIGONNET	
Beauzac	Bernadette TENA-CLAVIER	Monique BONNET-CASSON
Saint Pal de Mons	Sandrine ARNAUD	Jean-François CONVERS
	Titulaires	Suppléants
Boisset	André PONCET	Stéphane LAURENCON
La Chapelle d'Aurec	Caroline DIVINCENZO	Eric PETIT
Les Villettes	Karen JAY	Sarah POULY
Malvalette	Michel BES	Jean-Philippe MONTAGNON
Saint André de Chalencon	Xavier DELPY	Isabelle BOYER
Saint Pal de Chalencon	Bernard GAGNAIRE	Christiane BUHNEMANN
Solignac sous Roche	Julien BRUCHON	Laurence VILLARD
Tiranges	Thierry CHARRIAL	Aicha RENNANE
Valprivas	Jean-Claude THIOLIERE	Danielle BSERENI

→ commission « **Finances-mutualisation-politiques contractuelles-prospective** » :

Vice-Président : **Monsieur Luc JAMON**

Commune	Titulaires	
Bas en Basset	Gilles DAVID	Bernard CHAPUIS
	Rémi DEFOURS	
Monistrol sur Loire	Christine PETIOT	Florian CHAPUIS
	Robert VALOUR	
Sainte Sigolène	Didier ROUCOUSE	Dominique FREYSSENET
	Yves BRAYE	
Beauzac	Jeanine GESSEN	Jean PRORIOLE
Saint Pal de Mons	Nathalie MICHEL	Patrick RIFFARD
	Titulaires	Suppléants
Boisset	André PONCET	Roger OLLIER
La Chapelle d'Aurec	François BERGER	Eric PETIT
Les Villettes	Karen JAY	Marc PREBET
Malvalette	Frédéric PUZZANGARA	Ghislaine PANAZZA
Saint André de Chalencon	Xavier DELPY	Joseph VASSEL
Saint Pal de Chalencon	Alain BONIFACE	Pierre BRUN
Solignac sous Roche	Grégory CHARREYRE	Julien BRUCHON
Tiranges	Aicha RENNANE	Christian COLLANGE
Valprivas	Jean-Jacques MOUNIER	René PASCAL

→ commission « **Eau-assainissement-gemapi** » :

Vice-Président : **Monsieur Bernard CHAPUIS**

Commune	Titulaires	
Bas en Basset	Jacques FAURE	René BEAU
	Frédéric BERGER	
Monistrol sur Loire	Jean-Paul LYONNET	Cyril FAURE
	Luc JAMON	
Sainte Sigolène	Dominique FREYSSENET	Juliette DURIEU
	Ghislaine BERGER	
Beauzac	Jean PRORIOLE	Marc MILLION
Saint Pal de Mons	Patrice MOUNIER	Guy FOUVET
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Daniel CHATAIN	André PONCET
La Chapelle d'Aurec	François BERGER	Eric PETIT
Les Villettes	Thierry VACHER	Sandrine VILLATTE
Malvalette	Michel BES	Jean-Philippe MONTAGNON
Saint André de Chalencon	Isabelle BOYER	Mireille FAURE
Saint Pal de Chalencon	Gérard LAVAL	Paul FRAISSE
Solignac sous Roche	Marcel EYMARON	Jean-Luc GIBERT
Tiranges	René GRANGER	Laurent MORIN
Valprivas	Jean-Jacques MOUNIER	Louis COMBIER

→ commission « **Tourisme** » :

Vice-Président : **Monsieur André PONCET**

	Titulaires	
Bas en Basset	Bernard CHAPUIS	Franck BARDEL
	Annie BONNY	
Monistrol sur Loire	Jean-Pierre GIRAUDON	Luc JAMON
	Cyril FAURE	
Sainte Sigolène	Henri BARDEL	André SAGNOL
	Bernard NOTTELET	
Beauzac	Monique SURREL	Hélène SOUVETON
Saint Pal de Mons	Maryvonne MASSARDIER	Jean-François CONVERS
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Gilles FEBVRE	Roger OLLIER
La Chapelle d'Aurec	Remy GUICHERD	Caroline DIVINCENZO
Les Villettes	Sarah POULY	Karen JAY
Malvalette	Frédéric PUZZANGARA	Anne PATURAL
Saint André de Chalencon	Xavier DELPY	Isabelle BOYER
Saint Pal de Chalencon	Bernard GAGNAIRE	Paul FRAISSE
Solignac sous Roche	Dominique MANIFICAT	Joëlle COUTANSON
Tiranges	Marie-Christine DELOY	Sylvie COURBON
Valprivas	René JAILLET	Danielle BSERENI

→ commission « **Culture- musique - danse** » :

Vice-Président : **Monsieur Dominique FREYSSENET**

	Titulaires	
Bas en Basset	Christine FOURNIER-CHOLLET	Dominique DUPUY
	Agnès PEYRE	
Monistrol sur Loire	Françoise DUMOND	Mathieu FREYSSENET
	Luc JAMON	
Sainte Sigolène	David MONTAGNE	Philippe CELLE
	Valérie GIRAUD	
Beauzac	Jean-Pierre MONCHER	Monique SURREL
Saint Pal de Mons	Maryvonne MASSARDIER	Jean-Pierre FAYARD
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Gilles FEBVRE	Thomas PEYRON
La Chapelle d'Aurec	Caroline DIVINCENZO	Rémy GUICHERD
Les Villettes	Nathalie JAMET	Karen JAY
Malvalette	Anne PATURAL	Pierre LEPERCKE
Saint André de Chalencon	Xavier DELPY	Isabelle BOYER
Saint Pal de Chalencon	Christianne BUHNEMANN	Monique BONJOUR
Solignac sous Roche	Dominique MANIFICAT	Laurence VILLARD
Tiranges	Christophe DANCETTE	Emmanuelle BREUYRE
Valprivas	Danielle BSERENI	Jean-Claude THIOLIERE

→ commission « Développement économique » :

Vice-Président : **Monsieur Jean PRORIOL**

	Titulaires	
Bas en Basset	Gilles DAVID	Jacques FAURE
	Bernard CHAPUIS	
Monistrol sur Loire	Christine PETIOT	Robert VALOUR
	Luc JAMON	
Sainte Sigolène	Antoine GERPHAGNON	Yves BRAYE
	Dominique FREYSSENET	
Beauzac	Blandine PRORIOL	Jeanine GESSEN
Saint Pal de Mons	Patrick RIFFARD	Sandrine ARNAUD
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Roger OLLIER	Marcelle ROCHE
La Chapelle d'Aurec	Eric PETIT	Remy GUICHERD
Les Villettes	Karen JAY	André-Philippe BERNABE
Malvalette	Jean-Philippe MONTAGNON	Anne PATURAL
Saint André de Chalencon	Joseph VASSEL	Xavier DELPY
Saint Pal de Chalencon	Pierre BRUN	Alain BONIFACE
Solignac sous Roche	Julien BRUCHON	Grégory CHARREYRE
Tiranges	Aïcha RENNANE	André BOUILLON
Valprivas	Jean-Jacques MOUNIER	René JAILLET

→ commission « Enfance-jeunesse » :

Vice-Président : **Monsieur Xavier DELPY**

	Titulaires	
Bas en Basset	Christine FOURNIER-CHOLLET	Martine CABATON
	Yvette RUARD	
Monistrol sur Loire	Christelle MICHEL-DELEAGE	Annie VEROT-MANGIARACINA
	Mathieu FREYSSENET	
Sainte Sigolène	Valérie GIRAUD	Isabelle GAMEIRO
	David MONTAGNE	
Beauzac	Bernadette TENA-CLAVIER	Elisabeth LOMBARD
Saint Pal de Mons	Marie-Jo BARDEL	Sylvie BRUNON
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Marie-Laure PETIOT	Gérard BREUIL
La Chapelle d'Aurec	Remy GUICHERD	Marie-Laure MARTINEZ
Les Villettes	Cécile PICHON	Isabelle CASSAN
Malvalette	Thierry ASTIER	Sandrine JOUBERT
Saint André de Chalencon	Isabelle BOYER	Mireille FAURE
Saint Pal de Chalencon	Stéphanie CHARPENTIER	Thérèse VALENTIN
Solignac sous Roche	Grégory CHARREYRE	Nicolas GAY
Tiranges	Emmanuelle BREUYRE	Christophe DANCETTE
Valprivas	Jean-Claude THIOLIERE	Gérard FOURNET

→ commission « Développement durable (déchets, om...) » :

Vice-Président : **Monsieur François BERGER**

	Titulaires	
Bas en Basset	Gilles DAVID	Jacques FAURE
	Bernard CHAPUIS	
Monistrol sur Loire	Jean-Paul LYONNET	Luc JAMON
	Robert VALOUR	
Sainte Sigolène	Didier ROUCOUSE	Ghislaine BERGER
	Yves BRAYE	
Beauzac	Xavier LIOGIER	Jean-Pierre MONCHER
Saint Pal de Mons	Bernard BOUDAREL	Gérard SABOT
	Titulaires	Suppléants
Boisset	Gilles FEBVRE	Gérard BREUIL
La Chapelle d'Aurec	Eric PETIT	Philippe BERNARD
Les Villettes	Christophe NAVE	André-Philippe BERNABE
Malvalette	Patrick BUISSON	Frédéric PUZZANGARA
Saint André de Chalencon	Michel RIBEYRON	Anthony CAILLOUX
Saint Pal de Chalencon	Denise MAISONNEUVE	Gérard LAVAL
Solignac sous Roche	Dominique MANIFICAT	Jean-Claude CONVERT
Tiranges	Christophe DANCETTE	Christian COLLANGE
Valprivas	Jean-Jacques MOUNIER	René JAILLET

→ commission « Social (logement-gens du voyage-mobilité, etc.) » :

Vice-Président : **Monsieur Patrick RIFFARD**

	Titulaires	
Bas en Basset	Dominique DUPUY	Yvette RUARD
	Gilles DAVID	
Monistrol sur Loire	Béatrice LAURENT	Jean-Pierre GIRAUDON
	Annie VEROT-MANGIARACINA	
Sainte Sigolène	Nathalie MAURIN	Nicole GUILLAUMOND
	Marie-Jo SALICHON	
	Titulaires	Suppléants
Beauzac	Jean-Pierre MONCHER	Jeanine GESSEN
Boisset	Roger OLLIER	Michel GAGNAIRE
La Chapelle d'Aurec	Rémy GUICHERD	Caroline DIVINCENZO
Les Villettes	Isabelle CASSAN	Cécile PICHON
Malvalette	Martial CAYROUSE	Jacqueline CARROT
Saint André de Chalencon	Xavier DELPY	Isabelle BOYER
Saint Pal de Chalencon	Daniel TRIOLAIRE	Thérèse VALENTIN
Saint Pal de Mons	Marie-Jo BARDEL	Jean-Pierre FAYARD
Solignac sous Roche	Joëlle COUTANSON	Laurence VILLARD
Tiranges	Christian COLLANGE	Marie-Christine DELOY
Valprivas	René JAILLET	Danielle BSERENI

Conseil communautaire du 10 janvier 2017
CC « Marches du Velay-Rochebaron »
Désignation aux organismes extérieurs

S.A.G.E. LIGNON

schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay

1 membre : Jean Paul LYONNET

SAFER

1 membre : André PONCET

Commission locale d'information (suivi installation de Perpezoux)

1 membre titulaire : François BERGER

1 membre suppléant : Gilles DAVID

Conseil d'Administration du Lycée Léonard de Vinci

1 membre : Jean PRORIOU

**Conseil d'Administration du Collège public de
Monistrol sur Loire**

1 membre : David MONTAGNE

CNAS

1 membre : Président : Louis SIMONNET

Sécurité Routière

1 membre : Bernard NOTTELET

GAL de la Jeune Loire

2 membres titulaires : Luc JAMON – Yves BRAYE

2 membres suppléants : André PONCET – Jean Philippe MONTAGNON

SELL (Spanc)

2 membres titulaires : Dominique FREYSSENET – Juliette DURIEU

2 membres suppléants : Bernard CHAPUIS – Jean- Paul LYONNET

SICTOM EMBLAVEZ

2 membres titulaires : Jean-Luc GIBERT – Jean-Claude CONVERT

2 membres suppléants : Jean-Pierre VALETTE – Nicolas GAY

SICTOM MONTS DU FOREZ

BOISSET : 2 membres : Gilles FEBVRE – Daniel CHATAIN

SAINT ANDRE DE CHALENCON : 2 membres : Anthony CAILLOUX – Michel RIBEYRON

SAINT PAL DE CHALENCON : 2 membres : Gérard LAVAL – Denise MAISONNEUVE

TIRANGES : 2 membres : Christian COLLANGE – Christophe DANCETTE

Mission Locale du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières

Président de droit : Louis SIMONNET	
Titulaires	Suppléants
Monique SURREL	Béatrice LAURENT-BARDON
André PONCET	Dominique DUPUY
Marie-Jo SALICHON	Patrick RIFFARD

SPL CREMATORIUM

1 administrateur : Louis SIMONNET

PETR

Collectivité avant fusion : CCRC			Collectivité avant fusion : CCMVR		
Titulaires					
Nom	Prénom	Ville	Nom	Prénom	Ville
DAVID	Gilles	Bas en Basset	PRORIOL	Jean	Beauzac
FAURE	Jacques	Bas en Basset	GUICHERD	Rémy	La Chapelle d'Aurec
PONCET	André	Boisset	SIMONNET	Louis	Les Villettes
MONTAGNON	Jean-Philippe	Malvalette	VILLATTE	Sandrine	Les Villettes
DELPY	Xavier	St André de	GIRAUDON	Jean-	Monistrol sur Loire
BRUN	Pierre	St Pal de	JAMON	Luc	Monistrol sur Loire
CHARREYRE	Grégory	Solignac sous	VALOUR	Robert	Monistrol sur Loire
COLLANGE	Christian	Tiranges	RIFFARD	Patrick	St Pal de Mons
PASCAL	René	VALPRIVAS	FREYSSENET	Dominique	Sainte Sigolène
			VEROT	Guy	Sainte Sigolène
Suppléants					
Nom		Prénom		Ville	
CHAPUIS		Bernard		Bas en Basset	
BONNET CASSON		Monique		Beauzac	
LYONNET		Jean-Paul		Monistrol sur Loire	